

APINORD DUNKERQUE

BULLETIN D'ADHESION

Année 2026

Le montant de la cotisation est fixé à 40.00€ + assurance à ajouter (voir ci-dessous), comprenant :

Type d'assurance*	Montant TTC/ruche
Pack Bronze	0.45€/ruche
Pack Argent	1.75€/ruche
Pack Or	3.50€/ruche

*Détail des packs Assurance en page suivante / Les élèves de l'année en cours sont adhérents de fait sur la base des 40.00€, mais doivent souscrire à l'assurance en complément dans le cas où ils possèderaient déjà des ruches.

Cotisation conjoint 13.00 € TTC

Renvoyer, avec le montant de l'adhésion chez

Luc BELE
Apinord Dunkerque
619 rue du 8 Mai
59470 WORMHOUT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE : E.mail :

Nombre de ruches :

Numéro d'Apiculteur NAPI (obligatoire):.....

Numéro de SIRET* (obligatoire):.....

*En 2026, selon la nouvelle réglementation relative à l'éco-organisme, tout apiculteur commercialisant sa production doit indiquer son numéro de SIRET. Le SNA nous demande donc de l'indiquer lors de la souscription

Intitulé	Montant TTC
Cotisation	40.00 €
Cotisation conjoint (barrer si non concerné)	13.00 €
Assurances :	Nbre de ruche x montant par ruche, au choix
Pack Bronze	... x 0.45€ =
Ou Pack Argent	... x 1.75€ =
Ou Pack Or	... x 3.50€ =
TOTAL à Régler :	

Attention : Vous ne serez plus assurés à partir du 01/01/2026 sans renouvellement

Votre adhésion vous donne droit :

Aux activités de la section (votre présence aux différentes animations d'Apinord est la bienvenue !)

Aux assurances de vos ruches, voir détails page suivante

Au prêt du matériel (extracteur, chaudière à cire, etc...)

Au prêt des livres de la bibliothèque,

A une visite sanitaire/an, sur demande à contact@apinord-dunkerque.fr,

Au mensuel apicole « l'Abeille de France »,

A toutes les activités organisées par le SNA pour ses adhérents.

Adhésion à envoyer avant le 30/12/2025

Détails des Packs Assurance : Que comprennent-ils ?

a) Montant de la cotisation formule pack Bronze : 0,45€ / ruche, comprenant :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux événements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

b) Montant de la cotisation formule pack Argent : 1,75€ / ruche, comprenant :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux événements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

c) Montant de la cotisation formule pack Or : 3,50 € / ruche, comprenant :

L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit.

+ L'accès aux événements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit.

+ l'accès aux webinaires du SNA.

+ La prise en charge par le SNA de la couverture d'assurance comprenant la Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + Vol + Détérioration à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation sur demande de l'adhérent).

+ La prise en charge par le SNA de l'éco-contribution à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement de ruches de l'adhérent (délivrance d'une attestation et du pack info-tri sur demande de l'adhérent).

Pour toute demande d'attestation eco-emballage ou attestation d'assurance, vous pouvez contacter le SNA directement par mail ou téléphone : contact@snapiculture.fr – Tél. 02 47 85 02 87